

Congrès du PSS : l'Etat social menacé par la sous-enchère salariale

Autor(en): **Junod, Grégoire**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **33 (1996)**

Heft 1271

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1025550>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONGRÈS DU PSS

L'Etat social menacé par la sous-enchère salariale

DÉFINITION

Capacité d'autofinancement: pour investir, l'entreprise a besoin de ressources financières. L'auto-financement désigne la part de ces ressources qui lui est propre. La capacité d'auto-financement exprime la capacité de l'entreprise à financer ses investissements par ses seuls moyens (revenus non distribués).

Lors de son congrès annuel, le Parti socialiste suisse (PSS) va aborder un débat sur «l'avenir et le financement de l'Etat social», il s'agira alors d'envisager un nouveau régime de protection sociale et d'en préciser le financement. Dans le document élaboré par la direction, les socialistes appellent de leurs vœux un revenu minimum garanti à tous par l'Etat. Le PSS précise encore que des prestations complémentaires doivent être accordées aux personnes n'ayant pas un revenu suffisant, et que les prestations destinées à des chômeurs en fin de droit doivent être liées à des mesures de réinsertion.

Par ailleurs, le droit à la garantie du minimum vital devrait être inscrit dans la Constitution et les cantons devraient se doter au plus vite d'un RMI sur le modèle genevois. Côté financement, le PS envisage globalement d'affecter une part importante de la TVA, dont le taux serait considérablement relevé, aux assurances sociales. Bien que formulé en termes généraux, voilà qui a au moins le mérite d'être clair: proposer un régime de prestations sociales amélioré et en envisager le financement. Mais est-ce vraiment suffisant?

Plus-value et régulation du marché

Au vu de la gravité de la situation sociale, la question est légitime. En fait, il faut différencier deux choses: d'une part les prestations accordées aux personnes sans revenu, et d'autre part les mécanismes économiques du marché du travail. Les socialistes, s'ils ont des réponses sur les prestations sociales, restent muets sur le second aspect. Et finalement, cette attitude reflète la difficulté actuelle d'une large partie de la gauche à remettre en cause les mécanismes économiques du marché du travail, et par là à empoigner le problème du sous-emploi. En dehors des questions de politique monétaire ou budgétaire favorisant l'investissement et donc la création d'emplois, il s'agit d'une part de réfléchir à la manière de mieux répartir la plus-value et d'autre part d'envisager une régulation plus forte du marché du travail.

Sous-enchère salariale

Nous sommes loin de l'époque où les salaires augmentaient au moins aussi rapidement que la productivité. Aujourd'hui les entreprises préfèrent investir les gains, réalisés par une augmentation de la productivité, dans des placements financiers plutôt que d'augmenter les revenus distribués. Et ceci, malgré un accroissement de leur capacité d'auto-financement. Ce processus, lorsqu'il se produit dans un marché du travail en extension, provoque inévita-

blement du chômage. Ce dernier devenant à son tour un facteur de sous-enchère salariale, on est alors dans une logique qui tend à renforcer le chômage et dont les effets se répercutent sur le pouvoir d'achat des salariés (baisse des salaires réels).

Dans ce contexte, la réduction du temps de travail préconisée par la gauche n'aura les effets escomptés que si des mesures sont conjointement prises pour reporter les gains de productivité sur les salaires. D'où l'urgence de trouver des solutions permettant de retrouver un lien direct entre l'augmentation des salaires et celle de la productivité. La fiscalité pourrait bien être un outil efficace en la matière: un impôt sur la plus-value (comprenant les placements financiers) aurait pour effet de reporter une part plus importante des gains de productivité sur les salaires. En transférant une part des cotisations sociales vers un impôt sur la plus-value, les prélèvements sociaux ne dépendraient plus uniquement de la masse salariale distribuée par l'entreprises mais également de ses capacités financières réelles.

Solutions alternatives

Une telle mesure devrait être liée à des dispositions de régulation du marché du travail. Car ici aussi la situation s'est passablement modifiée, les licenciements ne sont plus le seul lot des entreprises soumises à des conditions économiques défavorables. Ceci découle toujours de la même logique: les patrons rechignent de plus en plus à distribuer les gains réalisés sous forme de salaires. L'insécurité pour les salariés croît et les contrats à durée déterminée donnant plus de souplesse aux chefs d'entreprise se développent. Là encore, il s'agit de trouver des modes de régulation du marché du travail limitant ces procédés. Pourquoi ne pas introduire l'interdiction de licenciement, qui existait d'ailleurs en France jusqu'en 1986? Cette mesure vise à soumettre tout plan de licenciement à une autorisation administrative. Ainsi, seules des difficultés économiques réelles permettraient à l'entreprise de licencier.

Il y a actuellement urgence à proposer des solutions alternatives sur l'emploi. A trop attendre, on va finir par donner raison à ceux qui affirment aujourd'hui que l'emploi salarié est condamné à diminuer et que la non-activité est une composante *structurelle* de notre société. Pourtant, si le chômage touche aujourd'hui une part de plus en plus importante de la population, aucune nécessité économique ne nous contraint à capituler devant son caractère inéluctable. ■

Grégoire Junod